

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



Optez pour le **prélèvement automatique SEPA**
et facilitez le paiement de votre loyer !

Plus besoin de vous soucier de régler votre loyer à temps ou encore de vous déplacer au siège d'**AMSOM Habitat**, le prélèvement SEPA simplifie vos démarches.

Simple et gratuit, vous choisissez la date à laquelle vous souhaitez être prélevé, le **5, 10, 15, ou le 20 de chaque mois**. Rassurez-vous, si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous pouvez annuler le prélèvement à tout moment.

Alors **choisissez la tranquillité** et retournez-nous le mandat de prélèvement dûment complété, accompagné **d'un Relevé d'Identité Bancaire** à l'adresse suivante :

.....
AMSOM HABITAT
 Service **LOYERS & CHARGES**
 1 rue du Général Frère
 80084 AMIENS CEDEX 2

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° contrat locataire : L _____

Je choisis la date de prélèvement de chaque mois suivant l'avis d'échéance : 5 10 15 20

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **AMSOM Habitat** à envoyer des instructions à votre banque pour débitez votre compte et votre banque à débitez votre compte conformément aux instructions de **AMSOM Habitat**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Tout prélèvement SEPA fera l'objet d'une notification préalable au moins 8 jours calendaires avant la date d'échéance du prélèvement. »

CADRE RÉSERVÉ À **AMSOM HABITAT** N° IDENTIFICATION CRÉANCIER SEPA (ICS)
FR 22ZZ002039

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT

Coordonnées de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN

Code international d'identification de votre banque - BIC

CRÉANCIER
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
 D'AMIENS MÉTROPOLE - SYNDICAT
 MIXTE DE L'HABITAT EN SOMME
 1 rue du Général Frère
 80084 Amiens cedex 2

Amiens le / /

Signature :